

210742 - Qu'est ce que la Chariah?

question

Qu'est ce que la Chariah?

la réponse favorite

Premièrement, la Chariah englobe toute la religion choisie par Allah pour Ses esclaves-serviteurs afin de les sortir des ténèbres vers la lumière. C'est la législation établie et expliquée pour eux. Elle renferme des ordres, des interdits, du licite et de l'illicite.

Quiconque suit la loi d'Allah, en applique le licite et évite l'illicite, aura réussi. Celui qui viole la loi d'Allah s'expose à Sa colère et partant à Son chatiment. Allah le Très-haut dit: « Puis Nous t'avons mis sur la voie de l'Ordre [une religion claire et parfaite]. Suis-la donc et ne suis pas les passions de ceux qui ne savent pas. » (Coran,45:18)

Al-Khalil ibn Ahmad (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « chariah est le singulier de charaia. Elle signifie ce qu'Allah établit pour les fidèles en fait de religion, et leur donne l'ordre de s'y attacher comme la prière, le jeûne et consort. On l'appelle aussi chir'a. » Extrait d'*al-A'in* (1/253) Voir *as-Sihaah* par al-Djawhari (3/1236)

Ibn Hazem (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « Chariah est ce qu'Allah le Très-haut a établi en matière religieuse et fait exprimer par Son Prophète (bénédition et salut soient sur lui) et par les prophètes prédédents. On en utilise la partie abrogeant dans les jugements. Linguistiquement, elle renvoie à l'endroit où le voyageur peut trouver de l'eau ou la rivière où l'on peut boire. Sous ce rapport, le Très-haut : « Il vous a légiféré en matière de religion, ce qu'Il avait enjoint à Nuh (Noé), ce que Nous t'avons révélé, ainsi que ce que Nous avons enjoint à Ibrahim (Abraham), à Musa (Moïse) et à 'Isa (Jésus): « Etablissez la religion; et n'en faites pas un sujet de divisions. » » (Coran,42:13) Extrait de *al-Ihkaam* (1/46)

Cheikh al-islam, Ibn Taymiyyah (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: « Nul n'est autorisé à s'écarter de la chariah dans une quelconque de ses affaires. Bien au contraire, tout ce qui est bon pour nous se trouve au coeur de la charaih. On le trouve dans ses fondements, dans ses branches, dans ses actions, ses politiques, dans ses transactions et ailleurs. Allah le Maître de l'univers soit loué. Il en est ainsi parce que la chariah consiste à obéir à Allah le Très-haut et aux Autorités issues de nous-mêmes. C'est dans ce sens qu'Allah le Très-haut dit: « Ô les croyants ! Obéissez à Allah, et obéissez au Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement. » (Coran,4:59)

Il nous a fait obligation de Lui obéir et d'obéir à Son Messager dans de nombreux versets. Il nous a interdit de Lui désobéir et de désobéir à Son Messager, et promis Son agrément, Son pardon, Sa miséricorde et Son paradis en faisant tout cela dépendre de Son obéissance et de l'obéissance à Son Message. Il fait dépendre le contraire de Sa désobéissance et de la désobéissance envers Son Messager. Aussi, tout uléma, tout émir, tout dévôt et tout partenaire doivent obéir à Allah et à Son Messager dans leur domaine respectif de responsabilité. Qu'il s'agisse de l'enseignement, de l'exercice du pouvoir ou de la formulation d'un ordre ou d'une interdiction, ou d'un acte ordinaire ou cultuel ou autres.

En vérité, la chariah consiste à suivre les Messagers et à leur obéir. Car s'écarter de la chariah c'est refuser de leur obéir, car la religion d'Allah réside exclusivement dans cette obéissance. » Extrait du recueil des avis juridiques consultatifs (19/309).

Les ulémas de la Commission permanente ont dit: « la chariah c'est la révélation faite par Allah dans Ses livres transmis aux hommes par Ses messagers afin qu'ils les utilisent dans le culte qu'ils Lui rendent pour s'approcher de Lui, conformément à l'ordre qui leur a été transmis par leurs messagers (puisse Allah leur accorder à tous bénédiction et salut)

La méthode d'application reconnue conforme c'est la voie qu'Allah a révélée au sceau de Ses messagers, Muhammad (bénédictio et salut soient sur lui) selon Sa parole: « Dis: « Ô mon peuple ! Continuez à agir selon votre méthode; moi aussi j'agirai selon la mienne. Ensuite, vous saurez qui aura un meilleur (sort) dans l'au-delà. » Certes, les injustes ne

réussiront jamais. » (Coran,6:135) et selon la parole du Prophète : « Ma communauté se divisera en 73 factions. Elles iront toutes en enfer excpetion d'une seule. »

-« Laquelle , ô Messager d'Allah? »

-« Ceux qui se seront conduits comme moi et mes compagnons.» Cette faction s'impose la chariah.

Quant aux groupes qui s'écartent de celle-ci, à l'instar des confréries soufies, comme la Tidianiyyah, la Naqchabandiyyah, la Quadiriyyah et d'autres , elles ont été innovées. Il n'est pas permis de les approuver ni de les suivre dans le but de cheminer vers Allah le Transcendant. » Extrait des avis juridiques consultatifs de la Commission permanente (2/219) Pour en savoir davantage, se référer à la réponse donnée à la question n° [147608](#) .

Allah le Très-haut le sait mieux.